



Démission de cdd refusée et cdi annulé

Par **CoolZRo**, le 27/01/2009 à 16:35

Bonjour,rnrnJe rencontre un souci assez sérieux avec mon employeur.rnrnJe suis en CDD et on me propose un CDI. J'ai donc envoyé ma lettre de démission (avec une attestation d'embauche en cdi) mais mon employeur l'a refusé sous prétexte que je ne peux pas effectuer mon préavis en entier. rnrnEn effet, l'organisme qui me recrute aurait besoin de moi le 2 février car je commencerais par une formation mais mon employeur ne veut pas me laisser partir.rnJe lui ai déjà stipuler mon envie de partir samedi dernier mais il n'en est rien. Je pensais faire un abandon de poste et ne pas faire ma deuxième semaine de préavis mais voila le rebondissement de la journée.rnrnMon employeur actuel a fait pression sur mon futur employeur pour avoir un délai supérieur (1 ou 2 mois), et voila que celui-ci va peut être annulé ma candidature alors qu'il m'a fait parvenir une attestation de contrat en CDI car il ne veut pas avoir de "problèmes" avec mon employeur actuel.rnrnSuite à cette information, je lui ai envoyer un mail en lui indiquant que je serais bien dans ces locaux le 2 février.rnrnJe ne sais plus quoi faire, cela fait 2 ans que je cours après un CDI et voila que je ne peux pas prendre mes fonctions car cela n'arrange pas mon employeur. Je suis désespéré, je ne souhaite plus travaillé pour quelqu'un qui fait jouer ces relations pour son petit bien être au travail alors que moi je risque de ne plus retrouvé cette opportunité.rnrnPouvez-vous m'aider?rnrnMerci

Par **Marion2**, le 27/01/2009 à 18:19

Bonjour,rnLe préavis pour démissionner d'un CDD pour un CDI est de 1 journée par semaine travaillée, [fluo]ne pouvant excéder 2 semaines.[/fluo]rnrnQuand avez-vous envoyé votre lettre de démission ?

Par **CoolZRo**, le **28/01/2009** à **07:43**

Je lui ai donné ma lettre de demission samedi dernier.

Par **Marion2**, le **28/01/2009** à **09:52**

Bonjour,rnrnA quelle date a commencé votre CDD ?